



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

timbres

Question écrite n° 21862

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souligne auprès de Mme la ministre déléguée à l'industrie l'ambiguïté de l'annonce de l'augmentation du prix des timbres par La Poste. Si le prix du timbre de base, passant de 0,46 euro à 0,50 euro, semble justifié puisque les tarifs n'ont pas changé depuis 1996, il apparaît que l'établissement public est resté plus discret sur l'augmentation des tarifs internationaux. A titre indicatif, une lettre en service dit « prioritaire », dépassant 20 grammes, a vu son tarif passer de 0,70 euro à 1 euro, soit près de 43 % d'augmentation. Le service « économique » international a vu ses tarifs augmenter de 30 % à 42 %. Alors que La Poste a réalisé, en 2002, un résultat déficitaire de 95 millions d'euros, des augmentations dans la tarification internationale semblent peu justifiées à l'égard de cette clientèle spécialisée (publications francophones, etc.). Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ces remarques.

Texte de la réponse

La Poste a effectivement procédé à un ajustement de ses tarifs internationaux pour faire face à la double augmentation du prix des transports et des coûts de distribution supportés par les autres opérateurs européens. Afin d'en limiter l'impact sur ses clients, La Poste a décidé de limiter la hausse du tarif de la lettre de moins de 20 grammes à 0,04 euro, qui passe ainsi de 0,46 euro à 0,50 euro. Il convient de noter, à ce sujet, que la poste française est l'un des derniers opérateurs à proposer une première tranche de tarif de la lettre internationale identique à celle du tarif domestique, elle-même en dessous de la moyenne européenne. À titre indicatif, la moyenne des tarifs internationaux d'une lettre de moins de 20 grammes en Europe est actuellement de 0,67 euro. De manière générale, les tarifs internationaux pratiqués par La Poste sont parmi les plus bas du marché européen. Aux termes du nouveau contrat de Plan, les tarifs du service universel évolueront conformément à un objectif pluriannuel, lui-même déterminé en fonction de l'évolution globale des prix, du trafic du courrier et des coûts de La Poste.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21862

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5527

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9443